



Avis de Soutenance
Monsieur Koyanté TAKAMBE
DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Le poids de l'État dans les activités des Grands Ports Maritimes en France et du Port
Autonome de Lomé au Togo - analyse comparée*

dirigés par Madame Catherine MAMONTOFF

Soutenance prévue le **vendredi 13 décembre 2024** à 9h00

Lieu : UNIVERSITE COTE D'AZUR Faculté de droit et science politique Avenue Doyen
Louis Trotabas 06000 Nice
Salle : Villa Passiflores - 14

Composition du jury proposé

Mme Catherine MAMONTOFF	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
Mme Nadine DANTONEL-COR	Université de Lorraine	Rapporteuse
M. Jacobo RIOS	Université de Perpignan Via Domitia	Rapporteur
M. Didier BAISSET	Université de Perpignan Via Domitia	Examineur
M. Christian VALLAR	Université Côte d'Azur	Examineur

Mots-clés : Ports maritimes, Entreprises publiques, Gouvernance, Domaine public, Commande publique/Partenariat public-privé, Environnement

Résumé :

Résumé : Dans un contexte de mondialisation du marché du transport maritime de marchandises de plus en plus concurrentiel, les ports maritimes de commerce sont devenus de plus en plus des espaces économiquement sensibles. Alors que les États ont toujours porté un intérêt majeur à leurs ports, cet intérêt s'est accru aussi bien pour les États que pour les opérateurs économiques portuaires tels que le manutentionnaire, le chargeur, le transporteur ou encore l'armateur en raison précisément du développement des échanges internationaux favorisant les transports par voie maritime, très adaptés à l'évolution. La collaboration entre l'État et ces acteurs essentiels de l'espace portuaire, généralement des personnes morales de droit privé, soulève alors des questionnements autour du cadre juridique de partenariat le mieux adapté aux enjeux économiques, financiers et de développement des activités portuaires des uns et des autres. Dans un souci d'efficacité des modes de gestion et d'exploitation des Grands Ports Maritimes et du Port Autonome de Lomé, les États français et togolais ont opéré des réformes successives et adopté des politiques portuaires afin de faire de ces ports des plaques tournantes des échanges mondiaux de marchandises. En France, la plus grande réforme portuaire en date est celle de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire. Au Togo, nous pouvons citer le décret n° 91-027 du 2 octobre 1991 portant transformation du Port Autonome de Lomé en Société d'État ou encore la loi n° 2021-034 du 31 décembre 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé. Par ces réformes et politiques portuaires, la France et le Togo ont visé la performance, l'attractivité et par ricochet la

compétitivité de leurs ports maritimes de commerce à l'échelle régionale et internationale. Or, les résultats atteints ont toujours été insuffisants et n'ont jamais été à la hauteur des espoirs. En effet, l'analyse montre que le niveau de compétitivité des Grands Ports Maritimes et du Port Autonome de Lomé reste très en dessous des attentes. Les travaux de la Cour des comptes française en l'occurrence celui de 2017 intitulé « Le bilan de la réforme des grands ports maritimes : une mise en œuvre inégale, des effets modestes, une attractivité insuffisante » est illustratif. Il en est de même du rapport historique de la Cour des comptes du Togo de février 2015 intitulé « Rapport d'observations définitives du contrôle de la gestion du port autonome de Lomé (PAL), exercices 2008, 2009, 2010 ». Cette situation interroge alors sur l'efficacité de l'arsenal juridico-politique et stratégique relatif à la gestion et à l'exploitation de ces ports. Cette thèse se propose donc de poser le diagnostic juridique des causes profondes de l'absence de compétitivité des Grands Ports Maritimes et du Port Autonome de Lomé, marquée par l'interventionnisme très actif de l'État dans les affaires portuaires. Mots clés : Ports maritimes ; entreprises publiques ; gouvernance ; domaine public ; commande publique ; partenariat public-privé ; environnement